

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 14114  
Numéro SIREN : 390 982 635  
Nom ou dénomination : COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME - CIM

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 59630

les comptes sont

inclus

le rapport

des

CACS.

des

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME - C. I. M.**

Société en nom collectif au capital de 38 163 125 €  
Siège social : 1, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
390 982 635 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Et le 2 avril,  
A 17 heures 30,

Les associés de la Compagnie Industrielle Maritime - C.I.M, société en nom collectif au capital de 38 163 125 euros dont le siège social est sis 1, boulevard Malesherbes - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390 982 635 (ci-après la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation faite par le Gérant par lettre recommandée en date du 18 mars 2024.

Monsieur Fabian Bourdoulous, Secrétaire du Comité Social Economique Central de la C.I.M., régulièrement informé de la tenue de la présente assemblée, n'y assiste pas.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par tous les associés présents tant en leur nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwan Keromest, en sa qualité de Gérant.

Madame Marie-Astrid Mony assure les fonctions de secrétaire de séance.

Les sociétés Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés détiennent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le président constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

1. un exemplaire des statuts,
2. les lettres de convocation adressées aux associés et aux Commissaires aux comptes,

3. la feuille de présence de l'assemblée certifiée sincère et véritable par les membres du bureau,
4. le rapport de la Gérance,
5. les rapports des Commissaires aux comptes,
6. le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice 2023,
7. le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents prévus par la législation ont été régulièrement tenus à la disposition des associés au siège social dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président fait alors observer qu'aucune question écrite ne lui a été posée.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la Gérance et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Pouvoirs pour formalités légales.

Puis il est donné lecture du rapport de gestion de la Gérance, exposant notamment l'activité de la Société et les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de la Gérance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et sur les comptes dudit exercice,
- des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle,

approuve dans tous ses termes les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 47 715 904,31€ et décide, sur proposition du Gérant et compte tenu de l'acompte sur dividende 2023 de 22 000 000 € décidé le 28 juillet 2023 par le Gérant et mis en paiement le 30 juillet 2023, de l'affecter de la façon suivante :

- |                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| • Résultat de l'exercice       | 47 715 904,31€  |
| • Dividende de 10,28€ par part | 25 715 904,31 € |

Le dividende sera mis en paiement à compter du 3 avril 2024.

La Société a procédé aux distributions suivantes :

- Au cours de l'exercice 2021, la Société a distribué le solde du dividende de l'exercice 2020 à hauteur de 26 076 850,58 € et un acompte sur dividende 2021 d'un montant de 23 000 000 € ;
- Au cours de l'exercice 2022, la Société a distribué le solde du dividende de l'exercice 2021 à hauteur de 28 911 466,64 € et un acompte sur dividende 2022 d'un montant de 21 000 000 € ;
- Enfin, au cours de l'exercice 2023, la Société a distribué le solde du dividende de l'exercice 2022 à hauteur de 22 003 422,19€ et un acompte sur dividende 2023 d'un montant de 22 000 000 €.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## **TROISIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour formalités légales)*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare que la séance est levée à 17 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

**Le Président**  
Erwan KEROMEST



**Les Associés**

Pour Noven Group Infra GP  
Erwan KEROMEST



Pour Noven  
Erwan KEROMEST



  
**Le Secrétaire**  
Marie-Astrid MONY

**CIM (Compagnie Industrielle Maritime)**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
15, Quai Lamandé  
BP 1146  
76063 Le Havre Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

Aux Associés  
**CIM (Compagnie Industrielle Maritime)**  
1, Boulevard Malesherbes  
75008 Paris

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIM (Compagnie Industrielle Maritime) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

**Règles et principes comptables**

La note 1.2.1 « Immobilisations incorporelles - Droit d'utilisateur » de l'annexe expose la règle comptable retenue quant à l'évaluation de cet actif.

La note 1.6 « Fonds d'amortissement financier (caducité) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au régime de la concession de service public.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

#### Estimations comptables

Les notes 2.1.1 « Provision pour gros entretien et grandes visites » et 2.5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe exposent les modalités de constitution des provisions et précisent les conditions de leurs estimations.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la documentation disponible. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe, étant précisé que les dispositions du PCG relatives aux provisions pour risques et charges ne s'appliquent pas aux provisions spécifiques des entreprises concessionnaires et que le règlement sur les actifs exclut de son champ d'application les immobilisations mises en concession.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et au Havre, le 6 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Romain DUMONT



Arnaud LE NEEN



## **Compagnie Industrielle Maritime**

1 Boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

**Comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Période du 01/01/23 au 31/12/23

ACTIF en milliers d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	96 048	66 614	29 434	33 170
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>96 048</b>	<b>66 614</b>	<b>29 434</b>	<b>33 170</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	2 402	547	1 855	1 861
Constructions	367 837	32 937	334 900	328 426
Installations techniques, matériel et outillage	31 835	14 152	17 683	17 968
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	14 551	-	14 551	3 454
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>416 625</b>	<b>47 636</b>	<b>368 989</b>	<b>351 710</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	8	-	8	8
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	58	-	58	53
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>66</b>	<b>61</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>512 739</b>	<b>114 250</b>	<b>398 489</b>	<b>384 941</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-
Stocks d'en-cours production de biens	-	-	-	-
Stocks de marchandises	699	-	699	1 080
<b>TOTAL Stocks et en-cours</b>	<b>699</b>	<b>-</b>	<b>699</b>	<b>1 080</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	20 081	-	20 081	12 209
Autres créances	55 687	-	55 687	6 235
<b>TOTAL Créances</b>	<b>75 767</b>	<b>-</b>	<b>75 767</b>	<b>18 444</b>
<b>DISPONIBILITÉS ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	104 057	-	104 057	106 041
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>104 057</b>	<b>-</b>	<b>104 057</b>	<b>106 041</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>180 524</b>	<b>-</b>	<b>180 524</b>	<b>125 565</b>
Charges constatées d'avance	732	-	732	263
Frais d'émission d'emprunt à étaler	45	-	45	58
Écart conversion actif	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>694 039</b>	<b>114 250</b>	<b>579 789</b>	<b>510 827</b>

<b>PASSIF</b> <b>en milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
SITUATION NETTE	38 163	38 163
Capital social ou individuel	-	-
Primes d'émission, de fusion.	-	-
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	6	6
Acomptes sur dividendes	(22 000)	(21 000)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>47 716</b>	<b>43 003</b>
<b>TOTAL situation nette</b>	<b>63 885</b>	<b>60 173</b>
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	649	742
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	25	25
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>64 559</b>	<b>60 939</b>
FONDS D'AMORTISSEMENT FINANCIER	306 962	298 206
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>306 962</b>	<b>298 206</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES et autres fonds propres</b>	<b>371 522</b>	<b>359 146</b>
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	12 042	15 456
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 042</b>	<b>15 456</b>
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 716	8 715
Emprunts et dettes financières divers	4 442	4 166
<b>TOTAL dettes financières</b>	<b>13 158</b>	<b>12 881</b>
Avances et acomptes recus sur commandes en cours	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 424	16 894
Dettes fiscales et sociales	14 579	11 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	144 063	94 770
<b>TOTAL dettes diverses</b>	<b>183 067</b>	<b>123 344</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	-	-
<b>DETTES</b>	<b>196 225</b>	<b>136 225</b>
Ecart de conversion passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>579 789</b>	<b>510 827</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros</b>	<b>Période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023</b>	<b>Période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022</b>
Ventes de marchandises	9 457	10 134
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	133 934	117 598
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>143 391</b>	<b>127 733</b>
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges	3 263	3 753
Autres produits		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>146 654</b>	<b>131 486</b>
Achats de marchandises	7 727	9 831
Variation de stocks de marchandises	516	(766)
Autres achats et charges externes	29 201	23 473
Impôts, taxes et versements assimilés	4 774	4 203
Salaires et traitements	20 294	18 425
Charges sociales	9 750	8 512
Dotations aux amortissements	7 456	7 539
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 044	8 700
Autres charges	3 382	2 835
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>93 144</b>	<b>82 753</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>53 510</b>	<b>48 733</b>
Produits financiers de participations	8	2
Autres intérêts et produits assimilés	3 590	456
Différences positives de change	-	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3 598</b>	<b>458</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	4 386	648
Différences négatives de change	-	()
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>4 386</b>	<b>648</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(788)</b>	<b>(191)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	93	133
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 576	1 608
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 695</b>	<b>1 744</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 027	547
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4	77
Dotations except. aux amortissements et provisions	1 439	3 880
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 470</b>	<b>4 504</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 775)</b>	<b>(2 760)</b>
Participation des salariés aux résultats	3 231	2 779
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>47 716</b>	<b>43 003</b>

**Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

## 1- FAITS MARQUANTS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, notamment en matière de continuité et d'indépendance des exercices, ainsi que de permanence des méthodes. En matière de provisions, les règles applicables au 1er janvier 2002 ont été respectées suivant l'article 312.1 modifié du PCG.

### 1.1 Faits marquants

Le début de l'année 2023 a été marqué par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites. Si la société a noté une baisse de trafic, l'impact reste très limité. Au global sur l'année, le trafic de pétrole brut s'inscrit à 19.8M de tonnes contre 19.3M de tonnes en 2022 soit une hausse de 0.5M tonnes. Le trafic de produits raffinés entrées sur notre site du Havre s'inscrit à 9.7Mm3 contre 8.8Mm3 en 2022 soit une hausse de 0.9Mm3. Le trafic du dépôt de Grigny s'inscrit à 1.2 Mm3 comme pour l'année 2022. Le trafic affermage des îles s'inscrit à 5.8 milliers de m3 contre 6.3 milliers en 2022.

En terme d'investissement de maintenance, notre politique est toujours soutenue avec 16.8M€ d'investissements sur notre site du Havre et 1.5M€ sur le site de Grigny. Des investissements de croissance pour 2.6M€ sont à noter sur le site du havre.

En matière de sécurité, nous déplorons 1 accident avec arrêt sur le site du Havre avec 1 journée d'arrêt. Ce résultat est en amélioration par rapport aux 4 accidents avec arrêt de travail en 2022, et 23 jours d'arrêt. Les dépôts de Grigny et des îles enregistrent la très belle performance de plus de 10 ans sans accident avec arrêt.

### 1.2 Immobilisations

Sur l'application des règlements n° 2002-10, 2004-06 et 2005-09 du CRC relatifs à la définition, la valorisation et la dépréciation des actifs la société a retenu les éléments suivants lors de l'établissement des comptes sociaux au 31 décembre 2023 :

#### Sur les biens concédés :

Les avis n° 2000-01, 2002-07, 2004-15 du CNC excluent du champ d'application des règlements du CRC cités précédemment les immobilisations faisant l'objet de contrats de concession, avec remise au concédant en fin de concession et subordonne l'application des nouvelles règles comptables dans le référentiel français aux conclusions de l'IFRIC portant sur de nouvelles dispositions spécifiques aux concessionnaires.

#### Sur les biens non concédés :

La société a décidé d'appliquer de manière prospective les règlements du CRC cités précédemment et considère que la structure existante des fichiers d'immobilisations permet d'appréhender de manière suffisante les différents composants constituant les actifs industriels affectés à son activité de distribution.

#### 1.2.1 Immobilisations incorporelles

##### ***Droit d'utilisateur***

Le droit issu de la fusion CIM/CGES a été enregistré pour sa valeur d'apport, soit 92 millions d'euros. Un amortissement est pratiqué depuis l'exercice 2008 sur la durée restant du contrat de concession.

### **Logiciels**

Les logiciels d'exploitation sont amortis sur 5 ans, les autres logiciels sont amortis sur 12 mois.

### **1.2.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations. La méthode d'amortissement est linéaire. Les principales durées d'amortissements retenues sont :

- Constructions : entre 20 et 30 ans ;
- Installations techniques et complexes, réservoirs, canalisations : 15 ans ;
- Autres immobilisations : entre 3 à 10 ans.

Toutefois, l'amortissement exceptionnel pratiqué tant au titre de l'aide fiscale à l'investissement que le supplément d'amortissement pratiqué au titre des investissements en faveur de l'environnement sont considérés comme dérogatoires.

### **1.3 Stock et en-cours**

A l'exception des dépôts de distribution de l'île d'Yeu et de Belle île, la société n'est pas propriétaire de la marchandise qu'elle entrepose ou manutentionne. Les stocks sont présentés à l'actif du bilan. Ils sont valorisés selon la méthode FIFO du premier entré, premier sorti.

### **1.4 Provisions pour dépréciation des créances**

Les provisions sont calculées en prenant en compte le risque de perte dûment justifié.

### **1.5 Conversion des dettes et créances en devises**

Le cas échéant, les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux moyen de couverture au 31 décembre. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique.

### **1.6 Fonds d'amortissement financier (caducité)**

Tenant compte du régime de la concession de service public attaché à l'exploitation de ses installations au Havre, la CIM comptabilise un amortissement financier qui correspond à la caducité progressive de ses droits de concessionnaire sur les installations qu'elle a financées et qui devront être remises sans indemnité à l'autorité concédante au terme de la concession.

Cet amortissement, compris sous la rubrique « autres fonds propres », porte sur les immobilisations non renouvelables, ou renouvelées pour la dernière fois, et inclut la provision pour amortissement de caducité sur les immobilisations renouvelables.

Les subsides (subventions d'investissements et dommages de guerre) reçues au titre du financement des immobilisations mises en concession et constituant des droits du concédant sont classés sous cette rubrique. Il y a lieu de noter qu'avec la fixation de la durée actuelle de la concession jusqu'en 2030, et des changements pouvant intervenir quant à la nature des trafics de produits bruts et de produits finis, le caractère renouvelable ou non renouvelable de certaines installations peut, le cas échéant, nécessiter des modifications de la classification comptable.

### **1.7 Présentation des comptes**

Les comptes courants avec les sociétés du groupe sont présentés dans les postes "Autres créances" et "Autres dettes" en fonction de leurs natures à la clôture de l'exercice.  
Les dettes fournisseurs d'immobilisations sont comptabilisées en dettes fournisseurs.

#### **1.8 Fiscalité**

Les dégrèvements attendus en matière de C.E.T sont enregistrés à l'actif du bilan au titre de dégrèvements à recevoir. Au compte de résultat, ceux-ci sont comptabilisés en déduction des charges correspondantes.

#### **1.9 Participation de l'autorité concédante aux bénéficiaires**

La participation de HAROPA PORT (autorité concédante) aux résultats de la concession est comptabilisée sous la rubrique « Autres achats et charges externes ».

#### 1.10 Provisions pour risques et charges

Sous ce chapitre, sont portées des provisions, éventuellement non déductibles, et justifiées notamment par les raisons suivantes :

- Gros entretien et grandes visites destinés à être réalisés sur plusieurs années ou afférents à des travaux contractuellement rattachés à l'exercice sans avoir pu être réalisés.
- Départs en congés de fin de carrière.
- Différends sur l'appel en responsabilité de la CIM pour son exploitation.
- Risques divers.
- Médailles du travail :

La méthode de calcul utilisée est conforme à celle recommandée par le CNC du 1er avril 2003.

Les droits des salariés sont calculés sur la base de la table suivante :

- Médaille d'argent (20 ans de travail) : 520 €
- Médaille de Vermeil (30 ans de travail) : 725 €
- Médaille d'Or (35 ans de travail) : 960 €
- Médaille Grand Or (40 ans de travail) : 1 300 €
- Médaille des 30 ans d'ancienneté : 1 875 €
- Médaille des 35 ans d'ancienneté : 1 925 €

Les hypothèses utilisées pour l'estimation actuarielle sont les suivantes :

- Age de départ : entre 63 et 65 ans ; Age de début de carrière : cadres 23 ans. Non cadres 20 ans.
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TH/TF 09-11; Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation de 0% correspondant à la meilleure estimation de la société en absence de statistique réelle.
- Taux d'évolution des salaires : 2,5 %
- Taux d'inflation : 2,0%
- Taux d'actualisation : 3.2%

**2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN****2.1 Immobilisations mises en Concession****2.1.1 Provision pour gros entretien et grandes visites**

La société a mis en place à compter de 2010 un plan décennal de gros entretien et grandes visites portant sur un périmètre de réservoirs dont la capacité est jugée significative (>60 000 m3). Une provision pour "Gros entretien et grandes visites" a par conséquent été constituée.

La revue de cette provision est effectuée tous les ans. Une mise à jour est effectuée à chaque fois qu'une variation significative est attendue, ainsi, et afin de tenir compte de l'actualisation de son plan pluriannuel d'entretien et des évolutions technologiques et tarifaires du marché, la société a actualisé cette provision en 2015, en 2018, en 2021 et enfin en 2023 pour cet exercice clos.

**2.1.2 Immobilisations renouvelables et non renouvelables**

Comme tous les ans désormais, la société a revu sur l'exercice l'exhaustivité de ses immobilisations renouvelables pour confirmer leur nature et leur durée de vie. Cette analyse menée conjointement avec les équipes techniques n'a pas amené de reclassement sur l'exercice.

De plus, la société a sorti sur l'exercice pour 1 892k€ d'immobilisations renouvelables amorties à hauteur de 1 773k€ soit une valeur nette comptable de 119k€.

**2.2 Variation du fonds d'amortissement financier  
(en milliers d'euros)**

	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	31 décembre 2023
Fonds d'amortissement financier	298 206	8 756	-	306 962

**2.3 Immobilisations financières**

	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution Dépréciation	31 décembre 2023
Participations	8	-	-	8
Autres titres Immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres Immobilisations financières	53	5	-	58
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>66</b>

Les participations correspondent à 16 actions de la société Trapil et à une action de la société SAGESS. La société n'a pas d'autres participations. Il n'y a pas de provision pour dépréciation des titres.

## 2.4 Tableau de variation des immobilisations

en milliers d'euros	31 décembre 2022	Acquisitions	Transferts	Cessions	31 décembre 2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels non concédés	737	-	86	(311)	512
Logiciels concédés	3 470	-	516	(680)	3 305
Droit d'utilisateur	92 232	-	-	-	92 232
<b>Sous total immo incorporelles</b>	<b>96 438</b>	<b>-</b>	<b>601</b>	<b>(991)</b>	<b>96 048</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Non concédés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrains et agencements	2 396	-	18	(12)	2 402
Constructions	5 786	-	36	-	5 823
Matériel & outillage industriels	27 958	-	500	-	28 458
Autres	282	-	216	(58)	439
<b>Sous total non concédées</b>	<b>36 422</b>	<b>-</b>	<b>769</b>	<b>(70)</b>	<b>37 122</b>
<b>Immo mise en concession</b>	<b>357 146</b>	<b>-</b>	<b>8 522</b>	<b>(716)</b>	<b>364 951</b>
<b>Sous total.corp.hors en cours</b>	<b>393 568</b>	<b>-</b>	<b>9 291</b>	<b>(786)</b>	<b>402 073</b>
<b>Immobilisations En cours</b>					
Non concédées	1 045	1 542	(855)	-	1 732
Concédés	2 409	19 562	(9 037)	(115)	12 819
<b>Sous total En cours</b>	<b>3 454</b>	<b>21 104</b>	<b>(9 892)</b>	<b>(115)</b>	<b>14 551</b>
<b>Total général</b>	<b>493 460</b>	<b>21 104</b>	<b>-</b>	<b>(1 892)</b>	<b>512 672</b>

Toutes les immobilisations mises en service sur l'exercice transitent par le compte immobilisations en cours. Ceci reflète l'activité de la société et sa gestion de ses immobilisations complexes sous forme de projets. Quelques immobilisations sont parfois acquises sans être transformées avant d'être mises en service. Ces immobilisations suivent le même schéma comptable mais ne représentent pas un montant significatif.

## Tableau de variation des dotations aux amortissements

en milliers d'euros	31 décembre 2022	Dotations	Transferts	Cessions	31 décembre 2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels non concédés	701	29	-	(311)	419
Logiciels concédés	2 416	298	-	(680)	2 034
Droit d'utilisateur	60 151	4 010	-	-	64 161
<b>Sous total immo incorporelles</b>	<b>63 268</b>	<b>4 337</b>	<b>-</b>	<b>(991)</b>	<b>66 614</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Non concédés</b>					
Terrains et agencements	535	20	-	(8)	547
Constructions	4 350	180	-	-	4 531
Matériel & outillage industriels	19 077	1 199	-	-	20 277
Autres	216	25	-	(58)	183
<b>Sous total non concédés</b>	<b>24 179</b>	<b>1 425</b>	<b>-</b>	<b>(66)</b>	<b>25 537</b>
<b>Mise en concession</b>					
Renouvelables	21 134	1 681	-	(716)	22 099
<b>Sous total concédés</b>	<b>21 134</b>	<b>1 681</b>	<b>-</b>	<b>(716)</b>	<b>22 099</b>
<b>Total général</b>	<b>108 581</b>	<b>7 443</b>	<b>-</b>	<b>(1 773)</b>	<b>114 250</b>

2.5 Provisions pour risques et charges  
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2022	Dotations	Reprises	31 décembre 2023
Provisions pour congés de fin de carrières	463	689	(463)	689
Provisions pour gros entretien	10 680	1 046	(2 504)	9 223
Provisions pour risque de taxe foncière	3 417	-	(3 113)	304
Provisions pour médaille du travail	608	122	(4)	727
Autres provisions pour risques et charges	287	870	(57)	1 100
<b>Total</b>	<b>15 456</b>	<b>2 727</b>	<b>(6 141)</b>	<b>12 042</b>

**Provision pour congés de fin de carrières**

La provision pour CFC couvre les rémunérations totales qui seront perçues par les bénéficiaires pendant toute la durée restant à courir de leurs CFC. Les bénéficiaires sont les personnels qui bénéficient du régime en vigueur au sein de la CIM au 31 décembre 2023. Ne peuvent bénéficier du régime que les personnes qui se sont engagées, de façon définitive et irrévocable, à prendre effectivement leur retraite dès qu'elles auront acquis le nombre de trimestres suffisant pour prétendre à une retraite à taux plein au titre de l'assurance vieillesse. La provision est calculée en tenant compte des modalités de rémunération et de durée prévues dans l'accord renouvelé le 1 juillet 2022 et qui expire le 30 juin 2027.

Les dotations et reprises de provisions pour congé de fin de carrières sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

**Provision pour risque de taxe foncière sur le domaine concédé**

La CIM a procédé au règlement des refacturations de taxes foncières adressées par Haropa pour les années 2018 à 2022 et à un montant partiel concernant l'année 2017. Pour 2017 un désaccord subsiste sur la base taxée pour un montant de 304K€, lié à l'absence de mise à jour de la base fiscale correspondante par l'administration fiscale après le contrôle fiscal de 2016.

Par conséquent, la CIM a repris dans ses comptes sur 2023 les provisions pour taxes foncières constituées pour la période 2017 à 2022 à l'exception du désaccord portant sur 2017 pour 304k€.

Le paiement des taxes foncières de 2017 à 2022 est présenté en charges exceptionnelles sur exercices antérieurs. Enfin, une charge correspondant à la charge estimée pour 2022 est comptabilisée dans les comptes d'exploitation au titre de la taxe foncière 2023.

**Litige pays bas**

Un produit expédié depuis l'un de nos dépôts vers les Pays-Bas fait actuellement l'objet d'une procédure relatives à sa qualification juridique dans cet Etat membre. L'audience qui s'est tenu le 15 juin 2023 a renvoyé la CIM devant une juridiction de jugement au Pays-Bas. Des auditions sont toujours en cours. Il n'y a pas encore de date de jugement.

L'éventuel risque financier constituant une pénalité ne peut pas être estimé de façon fiable puisqu'il repose sur l'appréciation de la juridiction de jugement. C'est pourquoi, bien que considérant n'avoir aucune responsabilité, la société, en lien avec ses avocats, a provisionné un montant déterminé sur la base du risque maximal constaté en jurisprudence dans des dossiers similaires.

Cette provision est présentée en charge exceptionnelle, elle n'a pas été déduite fiscalement.

**2.6 Provisions réglementées  
(en milliers d'euros)**

<b>Nature des provisions</b>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Plus-Values réinvesties				
Amortissements dérogatoires	25			25
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>

## 2.7 Autres créances

En 2019, la CIM a reçu une position définitive de l'administration relative à une taxation à hauteur de 1.2m€. La CIM conteste cette taxation et n'a constitué aucune provision. En revanche, la société a acquitté ce montant afin de mettre un terme à l'application des intérêts de retard. Ce paiement n'a pas été comptabilisé en charge et la créance est présentée en autres créances.

En 2021, la CIM a encaissé au titre de ce litige une indemnité de 0.5m€ de son assurance responsabilité civile. Dans la mesure où la CIM n'a pas provisionné la charge afférente à ce remboursement, la société n'a pas comptabilisé cet encaissement en produit mais au bilan, au crédit de la créance sur l'administration pour netter la somme due. Si la CIM gagne son procès, elle remboursera son assureur au moment du recouvrement de la créance sur l'état.

Dans le cadre de cette procédure, un jugement favorable à la société CIM a été rendu en janvier 2023. L'administration douanière a fait appel de ce jugement. A la clôture de nos comptes, la date du jugement d'appel n'est pas encore déterminée.

## 2.8 Trésorerie

Le groupe fonctionne avec une convention de gestion de trésorerie centralisée, la CIM est la société centralisatrice.

## 2.9 Analyse des créances et des dettes (en milliers d'euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF FIMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	58		58
<b>TOTAL de l'actif immobilisé</b>	<b>58</b>		<b>58</b>
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	20 081	20 081	-
Personnel et comptes rattachés	4	4	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	-
État - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 900	3 900	-
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 622	1 622	-
État - Divers	705	-	705
Groupe et associés	48 794	48 794	-
Débiteurs divers	634	634	-
<b>TOTAL de l'actif circulant</b>	<b>75 767</b>	<b>75 063</b>	<b>705</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	732	732	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>76 557</b>	<b>75 794</b>	<b>763</b>

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts convertibles	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'1 an à l'origine	8 716	2	5 280	3 434
Emprunts et dettes financières divers	4 442	76	4 352	14
Fournisseurs et comptes rattachés	24 424	24 424	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 972	7 972	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	4 822	4 822	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	85	85	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 927	1 927	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	143 836	143 836	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>196 225</b>	<b>183 145</b>	<b>9 632</b>	<b>3 448</b>

Le groupe a mis en place une convention de cash pooling dont la CIM est la société consolidatrice. Ainsi, le poste "groupe et associés" se compose des comptes courants avec les autres sociétés du groupe.

## 2.10 Variation des capitaux propres

Le capital de la société est composé de 2 502 500 parts sociales de 15,25 euros de valeur nominale chacune.

	Capital	Autres réserves	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Distribution de l'exercice	Subv. d'invest.	Provisions régli.	Total
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>38 163</b>	<b>6</b>	<b>(23 000)</b>	<b>51 911</b>	-	<b>834</b>	<b>25</b>	<b>67 940</b>
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	43 003	-	-	-	43 003
Dividende distribué	-	-	(21 000)	-	(28 911)	-	-	(49 911)
Affectation du résultat 2021	-	-	23 000	(51 911)	28 911	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	(92)	-	(92)
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>38 163</b>	<b>6</b>	<b>(21 000)</b>	<b>43 003</b>	-	<b>742</b>	<b>25</b>	<b>60 940</b>
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	47 716	-	-	-	47 716
Dividende distribué	-	-	(22 000)	-	(22 003)	-	-	(44 003)
Affectation du résultat 2022	-	-	21 000	(43 003)	22 003	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	(93)	-	(93)
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>38 163</b>	<b>6</b>	<b>(22 000)</b>	<b>47 716</b>	-	<b>649</b>	<b>25</b>	<b>64 559</b>

**2.11 Charges à payer et produits à recevoir**  
(en milliers d'euros)

<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2
Emprunts et dettes financières divers	76
Dettes fournisseurs et compte rattachés	11 931
Dettes fiscales et sociales	10 546
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 361
Disponibilités, charges à payer	-
Autres dettes	-
<b>Total charges à payer</b>	<b>25 916</b>

  

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	-
Autres Immobilisations financières	1 551
<b>Créances</b>	-
Créances clients et comptes rattachés	-
Personnel	-
Organismes Sociaux	-
Divers produits à recevoir	1 622
État	705
Autres créances	43
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>3 921</b>

**3.COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT****3.1 Chiffre d'affaires net**

L'activité de la société peut être analysée sous deux chapitres en termes de chiffres d'affaires :

- \* le premier porte sur son activité de concessionnaire, de manutention et de stockage de produits pétroliers au Havre
- \* le second porte sur les autres activités développées dans le cadre de sa diversification interne.

en milliers d'euros	31 décembre 2023	%	31 décembre 2022	%
Le Havre & Antifer	124 689	93%	109 155	93%
<b>A. Activité concédée</b>	<b>124 689</b>	<b>93%</b>	<b>109 155</b>	<b>93%</b>
Grigny	7 775	3%	6 928	3%
Ile d'Yeu	3 811	2%	4 103	2%
Belle Ile	5 652	2%	6 031	2%
Assistance aux filiales	1 464	1%	1 516	1%
<b>B. Activité non concédée</b>	<b>18 702</b>	<b>7%</b>	<b>18 578</b>	<b>7%</b>
<b>Total</b>	<b>143 391</b>		<b>127 733</b>	

**3.2 Frais d'émission d'emprunt - Charges à répartir**

Le 26 juillet 2018, le groupe a refinancé sa dette auprès d'établissements de crédit afin d'étendre notamment sa maturité. La société CIM a contracté un emprunt de 8.7m€ dont 5.2m€ sont à échéance en 2025 et 3.4m€ sont à échéance en 2030.

Les frais d'émission de cet emprunt sont constitués de frais financiers et d'honoraires pour un montant total de 123 milliers d'euros. La société, comme lors de ses précédents refinancements, a opté pour l'étalement de ces frais sur la durée de l'emprunt, à savoir une partie sur 7 ans et une seconde partie sur 12 ans.

**3.3 Résultat fiscal**

En tant que SNC, la société est fiscalement transparente et ne comptabilise pas de charge d'impôts. C'est la société NOVEN (ex Pisto) qui est redevable de l'impôt de sa filiale et qui par conséquent, comptabilise cette charge.

La société NOVEN a opté pour l'intégration au groupe fiscal Noven Group Infra à compter du 1 janvier 2009. La société NOVEN calcule sa charge d'impôts à partir d'un résultat fiscal calculé comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal. Les produits ou charges résultant de l'intégration fiscale sont comptabilisés au niveau de la mère.

### 3.4 Détails des transferts de charges et reprises de provisions d'exploitation

en milliers d'euros	31 décembre 2023
Salaires & Charges CFC	409
Avantages en natures	286
Indemnités assurances	2
Frais de renégociation des emprunts bancaires	-
<b>Total transferts de charges d'exploitation</b>	<b>698</b>
Reprises de provision pour risques et charges d'exploitation	61
Reprises de provisions pour gros entretien	2 504
Reprises de provision pour créances douteuses	-
<b>Total reprises de provisions d'exploitation</b>	<b>2 565</b>
<b>Total transferts de charges et reprises de provisions d'exploitation</b>	<b>3 263</b>

### 3.5 Détail du résultat financier

en milliers d'euros	31 décembre 2023
Intérêts sur prêt Noven	-
Produits des participations	8
Produits de cession de VMP	-
Autres produits financiers	3 590
<b>Total produits financiers</b>	<b>3 598</b>
Intérêts sur emprunts bancaires	366
Intérêt sur compte bloqué de la réserve spéciale de participation	110
Intérêt sur Compte courant intragroupe	3 910
Perte de change	-
<b>Total Charges financières</b>	<b>4 386</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(788)</b>

Les autres produits financiers correspondent aux agios créditeurs de la trésorerie centralisée du groupe.

### 3.6 Détail du résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31 décembre 2023
Reprises de provision CFC	463
Reprises de provision pour risque de taxe foncière 2017 à 2022	3 113
Reprise de provision pour risques	-
Produits sur exercice antérieur	26
QP de subvention virée au résultat	93
Autres produits exceptionnels	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>3 695</b>
Charges de taxes foncières 2017 à 2022	3 484
Sinistres et avaries	132
Salaires et charges CFC	409
Dotations aux provisions pour CFC	689
Dotations aux provisions pour risque d'exploitation	750
VNC des actifs cédés	4
Pénalités et amendes fiscales	2
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>5 470</b>
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>(1 775)</b>

#### 4. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

##### 4.1 Engagements donnés (en milliers d'euros)

<b>31 décembre 2023</b>	
Soumission en douanes	2 243
Préfecture caution Seveso	12 597
Grand Port Maritime du Havre	152
CPSSP	51
<b>total</b>	<b>15 042</b>

Les cautions sont principalement émises par Atradius et Euler Hermès.

Dans le cadre du refinancement bancaire du groupe, la société CIM a, sous réserve des limitations de garantie prévues par la documentation de refinancement, émis une caution solidaire en faveur des prêteurs couvrant les engagements pris et les montants dus au titre de la dette financière portée par les membres suivants de son groupe : Noven Group Infra, Noven et CCMP.

##### 4.2 Engagements reçus

Dans le cadre du refinancement du Groupe les sociétés Noven Group Infra et Noven et CCMP ont émis des cautions solidaires en faveur des prêteurs couvrant les engagements pris et les montants dus au titre de la dette financière portée par la société CIM.

##### 4.3 Engagements liés au indemnité de départ en retraite et aux congés de fin de carrière

La société a fait appel à un actuair pour estimer le montant des indemnités de départ en retraite (IDR) et de congés de fin de carrière (CFC).

Les hypothèses utilisées pour leurs estimations sont les suivantes :

- Droits des salariés calculés sur la base de l'accord d'entreprise (IDR).
- Départ à l'initiative de l'employeur entre 63 et 65 ans après acquisition de la totalité des droits à la retraite (IDR)
- Taux de rotation de 0% correspondant au taux constaté dans l'entreprise.
- Taux de charges sociales 45%.
- Taux de revalorisation des salaires : 2,5%
- Taux d'inflation : 2,0%
- Taux d'actualisation : 3.2%

Au 31 décembre 2023, le montant de l'engagement IDR est de 5 839 milliers d'euros. Cette estimation intègre les 15 jours de congés payés inclus dans la convention collective de l'industrie du pétrole. La société n'a pas opté pour la comptabilisation de cette provision.

Un fonds collectif de réserve a été constitué progressivement depuis 1988 auprès d'une compagnie d'assurances pour couvrir le montant des indemnités de départ en retraite.

Au 31 décembre 2023, le montant global du fonds d'assurance s'élève à 99 milliers d'euros.

La société fait bénéficier à une partie de son personnel de la possibilité de congés de fin de carrière. Comme expliqué en note 2.5., la provision de 689 milliers d'euros comptabilisée dans les comptes couvre l'engagement de la société pour tous les salariés ayant optés pour les congés de fin de carrière au moment de la clôture.

Au 31 décembre 2023, le montant des droits à prestation des salariés éligibles à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond d'indemnité est de 11 707 milliers d'euros. Cette provision n'est pas comptabilisée dans les comptes sociaux.

#### 4.4 Effectif à la clôture

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Cadres & Assimilés	24	24
Agents de maîtrise	54	50
Employés	10	9
Ouvriers	170	176
Apprentis & CDD	3	3
<b>Total</b>	<b>261</b>	<b>262</b>

#### 4.5 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration.

#### 4.6 Compte Personnel de Formation

La société a mis en place un Compte Personnel de Formation (CPF) au 1er janvier 2015. L'alimentation des heures est gérée par la Caisse de Dépôts et Consignation.

#### 4.7 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit & le cabinet Mazars, commissaires aux comptes de la société, ont perçu respectivement au titre de leur mission de certification des comptes annuels, les rémunérations suivantes : PricewaterhouseCoopers Audit : 32 milliers d'euros HT et Mazars : 30 milliers d'euros HT.

#### 4.8 Evènements postérieurs à la clôture.

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

## 5. CONSOLIDATION

---

Les comptes de la société sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés de la société Noven Group Infra sas située au 1, boulevard Malesherbes à Paris 8ème.

Les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant qu'entreprise filiale sont établis par la société Noven Group Holding Sarl situé 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg immatriculé au RCS du Luxembourg sous le numéro B141.103.